



BIOMASSE FORESTIÈRE

LE LIVRE VERT, *LA FORÊT, POUR CONSTRUIRE LE QUÉBEC DE DEMAIN*, PROPOSAIT LA MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL AXÉE SUR DES PRODUITS À FORTE VALEUR AJOUTÉE, TELS QUE LA BIOMASSE FORESTIÈRE. LE GOUVERNEMENT A DONC DÉPOSÉ, EN JUILLET 2012, SA STRATÉGIE 2012-2017 POUR TRANSFORMER L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DES PRODUITS FORESTIERS. CETTE DERNIÈRE FAVORISE LE MAINTIEN D'UNE INDUSTRIE INNOVANTE, CRÉATRICE DE RICHESSES ET D'EMPLOIS DURABLES ET VISE À ACCROÎTRE L'UTILISATION DU BOIS COMME MATÉRIAU ÉCOLOGIQUE. DE PLUS, LE NOUVEAU RÉGIME FORESTIER PERMET UNE ATTRIBUTION DE LA BIOMASSE FORESTIÈRE ET FAVORISE LES INVESTISSEMENTS ET LE DÉVELOPPEMENT DE TECHNOLOGIES UTILES À SON EXPLOITATION.

SOURCE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

→ Les forêts québécoises offrent un potentiel important de biomasse forestière. Cette ressource abondante et renouvelable peut être particulièrement utilisée pour la production énergétique. Grâce aux travaux de recherche et de développement, elle pourra avantageusement être transformée et utilisée en bioproduits. **La biomasse forestière comprend les résidus résultant de la récolte de bois (branches, houppiers, feuillage) et les bois de faible qualité inutilisés provenant des forêts privées et publiques.** Son potentiel de récolte annuel est évalué à 6,4 millions de tonnes métriques anhydres en provenance des forêts privées et du domaine de l'État.

En février 2009, le gouvernement du Québec a franchi une nouvelle étape dans la mise en œuvre d'une véritable stratégie de développement industriel. Le remplacement d'énergies polluantes par une énergie propre, renouvelable et permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) est à la base du plan d'action intitulé « Vers la valorisation de la biomasse forestière ».



Grâce aux investissements liés à ce plan d'action d'environ 255 M\$ qui ont été réalisés, dont 62 M\$ en provenance de programmes d'aide financière mis en place par le gouvernement, près de 310 000 tonnes de GES ont été évitées annuellement.

Le gouvernement a déposé en juillet 2012 la Stratégie 2012-2017 pour transformer l'industrie québécoise des produits forestiers qui s'attarde à trois filières de l'industrie : les produits du bois, les pâtes et papiers et la biomasse forestière. Le gouvernement veut exploiter les occasions d'affaires liées à la valorisation de la biomasse forestière en poursuivant quatre principaux objectifs :

- soutenir le développement des marchés de la biomasse forestière pour l'utilisation à des fins énergétiques;
- investir dans l'utilisation de la biomasse forestière pour le remplacement de combustibles fossiles (pyrolyse [biohuiles et biochar], liquides de transport, granulés, granulés torréfiés);
- favoriser l'utilisation de la biomasse forestière pour la production d'énergie (cogénération);
- investir dans les équipements et les installations pour la production et la manutention de granulés afin de rentabiliser la récolte de biomasse forestière.

ATTRIBUTION DE LA BIOMASSE FORESTIÈRE

En forêt publique, un programme d'attribution de la biomasse forestière est entré en vigueur en juin 2008. Jusqu'au 31 mars 2013, ce programme permettait au ministère des Ressources naturelles de conclure avec des promoteurs, pour une période de cinq ans, des ententes d'attribution de biomasse forestière provenant d'une ou de plusieurs unités d'aménagement, au moyen d'appels de propositions régionaux. Le ministère des Ressources naturelles a réalisé un bilan de l'application du Programme afin que la biomasse disponible dans les forêts publiques favorise davantage l'émergence de projets structurants. En ce sens, les nouvelles modalités d'attribution de la biomasse forestière, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2013, visent principalement à alléger le processus d'attribution des droits sur la biomasse et à accorder une meilleure sécurité d'approvisionnement aux promoteurs, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Au Québec, la récupération de la biomasse forestière est au stade embryonnaire, contrairement à l'Europe où la récupération de la biomasse forestière est commune et avantageuse, compte tenu de la valeur élevée de l'énergie et de la courte distance séparant les sites de récupération des utilisateurs.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET FERTILITÉ DES SOLS

Un suivi scientifique de la fertilité des sols est effectué afin de s'assurer que la récolte de la biomasse ne compromet pas l'intégrité du milieu forestier. En effet, des précautions doivent être prises, notamment pour protéger les sols fragiles. Il faut noter que les méthodes de récolte actuelles permettent de laisser, sur les sites de coupe, un minimum de 30 % de matière ligneuse qui contribue à alimenter les écosystèmes.

Les nouvelles modalités d'attribution de la biomasse forestière, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2013, permettent d'accorder une meilleure sécurité d'approvisionnement aux promoteurs.

QUALITÉ DE L'AIR ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

La biomasse forestière et le bois utilisé aux fins énergétiques possèdent un cycle neutre de carbone sur une période de temps donné, contrairement aux carburants fossiles qui émettent directement des GES. Ainsi, lorsque la biomasse forestière remplace des combustibles fossiles, il y a une diminution des émissions de GES à long terme.

Par ailleurs, les nouveaux appareils de chauffe résidentiels, industriels et commerciaux sont plus efficaces sur le plan de la combustion, ce qui réduit les émissions de particules nuisibles à la santé humaine.

Lorsque la biomasse forestière remplace des combustibles fossiles, il y a une diminution des émissions de GES à long terme.



LE MARCHÉ DU GRANULÉ

Selon les registres du ministère des Ressources naturelles, on trouve actuellement au Québec dix usines de granulés énergétiques. La capacité de production de ces entreprises s'élève à environ 650 000 tonnes métriques anhydres sur une base annuelle (tma/an). Toujours au Québec, selon les informations que le Ministère possède, la consommation de granulés énergétiques se situe autour de 70 000 tma/an. Le marché québécois du granulé est un marché résidentiel plutôt stagnant. Un fort potentiel existe cependant sur le marché international, là où une réglementation en matière d'énergie verte est avancée et où les prix de l'énergie fossile sont élevés.

Le contexte favorise l'émergence de projets de valorisation de la biomasse forestière, car il s'agit d'une ressource renouvelable produisant une énergie verte qui répond aux besoins croissants d'énergie et qui contribue de façon notable à la réduction des émissions de GES.



Les principaux effets attendus de l'utilisation de la biomasse forestière sont, notamment, la création d'une nouvelle activité économique en région, une amélioration de la balance commerciale du Québec et une amélioration du bilan énergétique mondial.

Quelques faits saillants

- Le développement de la filière de la biomasse forestière offre un potentiel très intéressant.
- Ce secteur en pleine émergence permettra de créer des emplois, de développer de nouveaux produits et, ainsi, d'utiliser une autre ressource de notre milieu afin de créer de la richesse énergétique.
- Le gouvernement a lancé, en février 2009, le plan d'action intitulé « Vers la valorisation de la biomasse forestière » contribuant ainsi à créer un contexte favorable à ces nouveaux débouchés écologiques.
- Les modalités d'attribution de la biomasse forestière des forêts publiques, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2013, permettront d'accorder une meilleure sécurité d'approvisionnement aux promoteurs.
- On dénombre à ce jour sur le territoire québécois dix producteurs de granules et cinq producteurs de bûches densifiées énergétiques ainsi que dix usines de cogénération.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la biomasse forestière, veuillez consulter le site suivant :

mrn.gouv.qc.ca/forets/entreprises/

Version 2013